# CHERS CLIENTS,

Vous trouverez ici toutes les informations sur votre nouveau compteur communicant.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site : **www.arewal.be** 



#### **1** Bouton de commande

Appuyez sur ce bouton pour allumer l'écran ou faire défiler le menu.

2 Bouton de reconnexion

Appuyez sur ce bouton durant 7 secondes lorsque votre compteur est prêt à être reconnecté.

3 Led de reconnexion

La led de reconnexion clignote en vert lorsque votre compteur est prêt à être reconnecté.

Scellés

4

Afin de garantir la sécurité et la validité de votre compteur, celui-ci est scellé. Il est interdit de manipuler ou de briser ces scellés.

# PAS D'ÉLECTRICITÉ ?

- Si une coupure d'électricité survient sur le réseau de distribution, votre compteur se relancera automatiquement dès que la panne sera résolue (l'affichage est éteint).
- Le réenclenchement peut se faire via le bouton de reconnexion (2) du compteur s'il est autorisé par votre gestionnaire de réseau (la led de reconnexion (3) doit être clignotante).
- Si le point est coupé car il n'y a plus de contrat sur le point, contactez votre GRD (la led de reconnexion (3) verte est allumée en continu).

## BESOIN D'AIDE ?

Pour toutes vos questions, consultez notre site www.arewal.be ou contactez votre gestionnaire de réseau de distribution :

- Andenne Gesves Ohey Rumes-Viroinval: AIEG – 085 27 49 00 aieg@aieg.be
- Wavre Limal Bierges: REW — 010 22 26 53 info@grdwavre.be
- Beaumont Sivry-Rance Couvin Momignies – Froidchapelle – Chimay:
  AIESH – 060 45 91 60 clients@aiesh.be





## LE DIGITAL AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Afin de répondre aux exigences légales du marché de l'énergie et participer activement à la transition énergétique, votre gestionnaire de réseau a installé un compteur électrique communicant chez vous.

Ce compteur vous permettra à terme de bénéficier progressivement de nouvelles fonctionnalités dont la communication automatique de vos index et l'activation à la demande du Port P1, qui vous permet de connecter vos propres applications "intelligentes".

Le Port P1 est désactivé par défaut: n'hésitez pas à contacter votre GRD si vous désirez son activation.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : www.arewal.be

## COMMENT CONSUTER MES INFORMATONS ?

Sur votre compteur, les informations défilent automatiquement.

Pour allumer l'écran de votre compteur, appuyez brièvement sur le bouton de commande (1).

Pour consulter manuellement vos informations, appuyez plus longuement sur le bouton de commande (1) jusqu'à ce que l'écran affiche "Enter".



Relâchez le bouton, l'écran affiche alors « Std Data » : vous êtes entré dans le mode de défilement manuel.



Chaque courte pression supplémentaire sur le bouton de commande (1) vous permettra d'afficher le registre suivant.



# INFORMATIONS DISPONIBLES SUR MON COMPTEUR

Tous les registres s'affichent sur votre compteur mais seuls ceux relatifs au contrat d'énergie avec votre fournisseur sont utilisés. Pour en savoir plus, appelez votre gestionnaire de réseau.

Vous êtes auto-producteur ? Les registres d'injections seront renseignés à votre fournisseur uniquement si vous avez rentré un dossier de demande de mise en service auprès de votre GRD.

### CONSOMMATION

**1.8.0** Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines et creuses. *Index utilisé si vous avez demandé le simple tarif.* 

**1.8.1** Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines (JOUR). *Index utilisé si vous avez demandé un tarif bi-horaire, il sera couplé avec l'index 1.8.2.* 

**1.8.2** Index des kWh d'énergie consommée aux heures creuses (NUIT). *Index utilisé si vous avez demandé un tarif bi-horaire, il sera couplé avec l'index 1.8.1.* 

### 



## INJECTION

**2.8.0** Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines et creuses. *Index utilisé si vous avez demandé le simple tarif et que vous avez une production locale déclarée.* 

**2.8.1** Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines (JOUR). *Index utilisé si vous avez demandé un tarif bi-horaire, et que vous avez une production locale déclarée, il sera couplé avec l'index 2.82.* 

**2.8.2** Index des kWh d'énergie injectée aux heures creuses (NUIT). *Index utilisé si vous avez demandé un tarif bi-horaire, et que vous avez une production locale déclarée, il sera couplé avec l'index 2.8.1.* 







